



AIR LIQUIDE TUNISIE SA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 23 855 025 TND
SIEGE SOCIAL :37 RUE DES ENTREPRENEURS –Z.I.LA CHARGUIA II-2035 –ARIANA

RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 décembre 2010

SOMMAIRE

- Rapport d’audit – Exercice Clos au 31 décembre 2010
- Rapport spécial
- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2010

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société
AIR LIQUIDE TUNISIE SA

37 RUE DES ENTREPRENEURS

Z.I. LA CHARGUIA II-2035 –ARIANA

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- l'audit des états financiers de société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant ressortir un total bilan de 60 946 638 DT et un résultat bénéficiaire de 10 747 652 DT;
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur le paragraphe (d) de la note 12 sur les états financiers qui fournit une information sur les résultats de la vérification approfondie de la situation fiscale de la société.

La société AIR LIQUIDE TUNISIE a reçu fin décembre 2010 une notification de redressement fiscal. Les résultats de la vérification fiscale exposés au paragraphe (d) cité plus haut ont fait l'objet d'une opposition dans le délai prévu par l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux et contentieux fiscal. Toutefois à la date de l'établissement du présent rapport l'administration fiscale n'a pas répondu par écrit à l'opposition de la société AIR LIQUIDE TUNISIE, cette dernière aura également le droit de porter l'affaire devant les tribunaux compétents en cas de désaccord avec l'administration fiscale. Aussi le dénouement de cette affaire ne sera-t-il connu qu'après épuisement des différents recours prévus par le code des droits et procédures fiscaux et contentieux fiscal.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, et à l'exception du point ci-dessus exposé, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Fait à Tunis, le 27 Avril 2011

Les commissaires aux comptes

**Mohamed Mehdi
ECC MAZARS**

Mourad Guellaty

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société
AIR LIQUIDE TUNISIE S.A

37 RUE DES ENTREPRENEURS

Z.I. LA CHARGUIA II-2035 –ARIANA

RAPPORT SPECIAL - EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

La société AIR LIQUIDE TUNISIE SA loue à la société AIR LIQUIDE SPECNA des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de dix ans commençant le 1^{er} décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40 000 dinars hors taxes payable trimestriellement. Le loyer sera augmenté de 3 % par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'Administration du 21 Avril 2011.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 dont voici les principaux volumes :

- Convention de fournitures et de services signée le 2 août 1993 avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA, autorisée par votre Conseil d'Administration du 17 décembre 1993 et ayant pour objet la précision des relations entre les deux sociétés dans les domaines suivants : i) La commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage ; ii) Les prestations fournies par AIR LIQUIDE TUNISIE SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.

Le montant total facturé en 2010 à AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA au titre de cette convention s'est élevé à 3 926 178 dinars, non réglé.

- Convention de crédit fournisseur signée le 1^{er} décembre 2006 avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA et autorisée par votre conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées par AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA.

Le montant total facturé à AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA en 2010 au titre de cette convention s'est élevé à 798 431 dinars, non réglé.

- Contrat de licence de technologie signé avec AIR LIQUIDE SA le 26 décembre 2005, autorisé par votre conseil d'administration du 18 novembre 2000 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance calculée par rapport aux ventes nettes de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA.

Le montant total facturé par AIR LIQUIDE SA en 2010 au titre de cette convention s'est élevé à 1 269 128 dinars, réglé à concurrence de 617 580 dinars.

- Contrat de licence de marques conclu avec AIR LIQUIDE SA le 28 mai 1998, autorisé par votre conseil d'administration du 10 décembre 1998 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance calculée sur les ventes nettes de AIR LIQUIDE TUNISIE SA.

Le montant total facturé par AIR LIQUIDE SA en 2010 au titre de cette convention s'est élevé à 139 529 dinars, réglé à concurrence de 68 082 dinars.

3. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur général de la société au titre de l'année 2010 s'est élevée à 484 257 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La société a alloué en 2010 des jetons de présence au profit des administrateurs d'un montant total de 85 000 dinars.
- La société a alloué en 2010 des jetons de présence au profit des membres du comité d'audit d'un montant total de 15 000 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 27 Avril 2011

Les commissaires aux comptes

**Mohamed MEHDI
ECC MAZARS**

Mourad Guellaty



ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2010

ACTIFS
Exercice clos au 31/12/2010

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	(1)	1 003 656	983 155
Moins: amortissements		-937 642	-875 158
		66 014	107 997
Immobilisations corporelles		86 726 702	77 585 617
Moins: amortissements		-51 140 922	-48 067 987
	(1)	35 585 780	29 517 630
Immobilisations financières		1 041 420	931 651
Moins: provisions		-92 837	-45 826
	(2)	948 583	885 825
Total des Actifs immobilisés		36 600 377	30 511 452
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		36 600 377	30 511 452
Actifs courants			
Stocks		3 512 496	3 447 224
Moins: provisions		-7 594	-130 942
	(3)	3 504 902	3 316 282
Clients et comptes rattachés		10 493 763	12 770 964
Moins: provisions		-250 488	-116 426
	(4)	10 243 275	12 654 538
Autres actifs courants		8 807 991	6 728 197
Moins: provisions			-20 000
	(5)	8 807 991	6 708 197
Placements et autres actifs financiers		27 575	2 079 484
Moins: provisions			-54 583
	(6)	27 575	2 024 901
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	1 762 518	672 068
Total des actifs courants		24 346 261	25 375 986
TOTAL DES ACTIFS		60 946 638	55 887 438

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
Exercice clos au 31/12/2010

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Capitaux propres			
Capital social		23 855 025	21 867 125
Réserves		3 841 223	2 417 508
Subventions d'investissements		1 671 851	105 722
Résultats reportés			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		29 368 099	24 390 355
Résultat de l'exercice		10 747 652	11 896 059
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		1 990 000	1 950 000
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	40 115 751	36 286 414
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts			
Autres passifs financiers	(9)	12 471 710	12 533 090
Provisions	(10)		110 553
Total des passifs non courants		12 471 710	12 643 643
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	6 417 497	4 939 673
Autres passifs courants	(12)	1 941 680	1 958 629
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)		59 079
Total des passifs courants		8 359 177	6 957 381
Total des passifs		20 830 887	19 601 024
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		60 946 638	55 887 438

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2010
(modèle de référence)

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Revenus	(14)	24 292 347	23 225 264
Coût des ventes	(15)	-14 511 394	-14 476 246
Marge brute		9 780 953	8 749 018
Autres produits d'exploitation	(16)	5 281 023	4 346 645
Frais de distribution	(17)	-1 928 928	-1 906 719
Frais d'administration	(18)	-3 095 528	-2 540 728
Autres charges d'exploitation	(19)	-1 637 188	-1 234 609
Résultat d'exploitation		8 400 332	7 413 607
Produits financiers nets	(20)	762 523	996 267
Produits des placements	(21)	8 122	22 165
Produits des participations	(22)	2 699 784	3 937 185
Autres gains ordinaires	(23)	75 323	719 632
Résultat des activités ordinaires avant impôt		11 946 084	13 088 856
Impôt sur les sociétés	(24)	-1 198 432	-1 192 797
Résultat des activités ordinaires après impôt		10 747 652	11 896 059
Effet des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		10 747 652	11 896 059

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31/12/2010
(modèle de référence)

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		35 139 451	32 529 784
Intérêts reçus	(25)	2 740	42 002
Encaissements provenant des placements à court terme	(26)	6 446 746	9 464 277
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		-19 348 175	-17 954 841
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(27)	-2 527 483	-2 305 706
Intérêts payés		-42 216	-43 902
Décaissements provenant des placements à court terme	(28)	-4 440 508	-7 941 102
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		15 230 557	13 790 512
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(29)	-10 423 583	-8 942 115
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(30)	75 323	952 700
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-10 348 260	-7 989 415
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissement dépôt de garantie		-61 380	
Dividendes et autres distributions payés	(31)	-8 484 445	-8 477 472
Dividendes et autres distributions reçus	(32)	2 699 784	3 937 185
Encaissement provenant des subventions d'Investissements		2 135 077	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-3 710 964	-4 540 287
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(33)	-21 804	9 082
Variation de trésorerie		1 149 529	1 269 892
Trésorerie au début de l'exercice		612 989	-656 903
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(34)	1 762 518	612 989



NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2010.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2009	Acquisitions	Virements de compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles	983 155	-	20 501	-	1 003 656
Logiciels	963 155		20 501		983 656
Fonds de commerce	20 000				20 000
Immobilisations corporelles	77 585 617	9 288 880	<20 501>	<127 294>	86 726 702
Terrains	1 191 384				1 191 384
Constructions	2 338 287				2 338 287
Matériel et outillage	23 769 253		1 153 222		24 922 475
Matériel de transport	2 095 814		56 068	<59 316>	2 092 566
M.M.B & A.A.I	9 748 476		524 644		10 273 120
Emballages	28 188 344		1 630 839	<67 978>	29 751 205
Immobilisations encours	10 254 059	9 288 880	<3 385 274>		16 157 665
Total	78 568 772	9 288 880	-	<127 294>	87 730 358

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Solde au 31/12/2009	Dotations 2010	Autres variations	Amortissements au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles	875 158	62 484		937642
<i>Logiciels</i>	875 158	62 484		937642
Immobilisations corporelles	48 067 987	3 200 230	<127 294>	51 140 922
<i>Constructions</i>	1 307 597	109 363		1 416 961
<i>Matériel et outillage</i>	18 939 082	995 147		19 934 229
<i>Matériel de transport</i>	1 658 575	137 827	<59 316>	1 737 085
<i>M.M.B & A.A.I</i>	4 615 497	738 358		5 353 855
<i>Emballages</i>	21 547 236	1 219 535	<67 978>	22 698 792
Total	48 943 145	3 262 714	<127 294>	52 078 564

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	2010	2009
Titres de participation (a)	753 495	753 495
Prêts au personnel (b)	67 580	93 245
Dépôts et cautionnements	220 345	84 911
Total brut	1 041 420	931 651
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<92 837>	<45 826>
Total net	948 583	885 825

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans la filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749 940DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 010	2 009
Matières premières	93 752	142 821
Matières consommables	2 708 782	2 488 817
Gaz fabriqués	452 997	336 012
Travaux en cours	87 396	377 671
Marchandises en transit	169 569	101 903
Total brut	3 512 496	3 447 224
Provision pour dépréciation des stocks	<7 594>	<130 942>
Total net	3 504 902	3 316 281

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 010	2 009
Air Liquide Tunisie Services	6 167 178	9 307 015
Autres clients	4 326 585	3 463 949
Total brut	10 493 763	12 770 964
Provision pour dépréciation des clients	<250 488>	<116 426>
Total net	10 243 275	12 654 538

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 010	2 009
Taxe de formation professionnelle	232 406	190 573
Charges payées ou comptabilisées d'avance	43 724	3 880
Sociétés du Groupe (a)	841 567	629 129
Consignations en douane	64 030	34 150
Produits à recevoir (b)	4 724 392	4 907 034
TVA	2 437 956	416 579
Impôt sur les sociétés	250 703	247 082
Autres comptes d'actifs courants	213 213	299 770
Total brut	8 807 991	6 728 197
Provision pour dépréciation des autres actifs		<20 000>
Total	8 807 991	6 708 197

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

(b) Ce poste enregistre notamment la redevance due par Air Liquide Tunisie Services à Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2010 pour un montant de 3 926 178DT ainsi que les intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services pour un montant de 798 431DT.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 010	2 009
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	17 258	61 265
Titres de placement	10 317	2 018 219
Total brut	27 575	2 079 484
Provision pour dépréciation des prêts		<54 583>
Total net	27 575	2 024 901

NOTE 7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 010	2 009
Banque de Tunisie	1 336 757	381 378
UBCI	5 297	6 865
Autres établissements bancaires	417 604	278 556
Caisses	2 860	5 269
Total	1 762 518	672 068

BILAN –CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

		Au 31 décembre 2009 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2009 (conformément à l'AGO du 30 juin 2010)	Autres variations	Au 31 décembre 2010 (avant affectation du résultat)
Capital social	(a)	21 867 125		1 987 900	23 855 025
Réserve légale		2 018 505	168 207		2 186 712
Autres réserves		399 003	1 293 407	<37 900>	1 654 511
Subvention d'investissement		105 722		1 566 129	1 671 851
Résultat de l'exercice		11 896 059	<11 896 059>	10 747 652	10 747 652
Compte spécial d'investissement		-	1 950 000	<1 950 000>	-
Total		36 286 414	<8 484 445>	12 313 781	40 115 751

(a) Le capital est divisé en 954 201 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	564 034	59,11 %
Banque de Tunisie	182 234	19,10 %
Banque Nationale Agricole	105 554	11,06 %

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : PROVISIONS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2010	2009
Provisions pour risques	-	10 553
Provisions pour charges (a)	-	100 000
Total	-	110 553

(a) Une reprise de provision de 110 553 DT a été effectuée au 31 décembre 2010.

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2010	2009
Fournisseurs d'exploitation	2 193 823	427 272
Fournisseurs d'exploitation EAP	228 634	-
Fournisseurs d'immobilisation	2 644 257	3 794 791
Fournisseurs d'immobilisation Retenue de G	15 830	-
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	1 143 768	717 610
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	191 185	-
Total	6 417 497	4 939 673

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2010	2009
Charges à payer (a)	845 770	959 764
C.N.S.S.	192 884	209 943
Compte courant actionnaires (b)	320 217	232 632
Société du Groupe (c)	298 001	107 816
Impôts et taxes(d)	212 868	208 675
Autres créiteurs	71 940	239 799
Total	1 941 680	1 958 629

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges du personnel à payer au titre des congés payés, des départs à la retraite et des bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

(c) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

(d) Durant l'année 2010, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2009. Ce contrôle a été clôturé en décembre 2010 par une notification de redressement fiscal par laquelle l'administration a réclamé le paiement d'un montant total en principal et intérêt de 3 279 819 dinars et un ajustement à la baisse des reports de TVA et de la Taxe de formation professionnelle pour un montant respectif de 8 299 dinars et 187 306 dinars.

Les résultats de la vérification ont été rejetés par la société et ont fait l'objet d'une opposition dans le délai prévu par l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux et contentieux fiscal. En attendant la réponse de l'administration à l'opposition de la société la direction d'Air Liquide Tunisie estime que les redressements de l'administration fiscale ne sont pas fondés et qu'il n'y a pas lieu de constituer une provision pour couvrir les risques éventuels qui découlent du dit contrôle.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2010	2009
Banque de Tunisie	-	48 104
Autres	-	10 975
Total	-	59 079

ETAT DE RESULTAT**NOTE 14 : REVENUS**

Le solde de ce poste englobe le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2010.

Rubriques	2 010	2 009
Chiffre d'affaires	24 292 347	23 225 264

NOTE 15 : COUT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 010	2 009
Achats consommés	8 489 720	8 795 955
Frais de personnel	1 673 533	1 909 488
Services extérieurs	2 144 603	1 632 174
Amortissements et provisions	2 203 538	2 138 629
Total	14 511 394	14 476 246

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 010	2 009
Redevance (a)	3 926 178	3 907 293
Produits divers d'exploitation	785 897	-
Quote-part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	568 948	439 352
Total	5 281 023	4 346 645

(a) Il s'agit de la redevance due par Air Liquide Tunisie Services à Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2010.

NOTE 17 : COUTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 010	2 009
Achats non stockés	105 637	94 339
Frais de personnel	286 715	268 603
Services extérieurs	643 281	617 713
Amortissements et provisions	893 295	926 064
Total	1 928 928	1 906 719

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 010	2 009
Frais du personnel administratif	1 352 846	1 496 523
Services extérieurs	1 346 049	764 808
Achats non stockés	84 668	22 414
Amortissements	311 965	256 983
Total	3 095 528	2 540 728

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 010	2 009
Redevance Air Liquide SA	1 408 656	1 335 322
Diverses charges ordinaires	371 085	9 943
Frais de personnel	-	-
Amortissements et provisions	<142 553>	<139 447>
Services extérieurs	-	28 791
Total	1 637 188	1 234 609

NOTE 20 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 010	2 009
<i>Charges financières</i>		
Intérêts débiteurs des comptes courants	<424 468>	<82 691>
Pertes de change	<46 041>	<22 246>
	<378 427>	<60 445>
<i>Produits financiers</i>		
Intérêts de retard (a)	1 186 991	1 078 958
Intérêts créditeurs des comptes courants	798 431	999 740
Gain de change	2 740	3 284
	385 820	75 934
Produits financiers nets	762 523	996 267

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Il s'agit des revenus des placements en titres SICAV.

NOTE 22 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2009.

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le solde de ce poste comprend notamment le produit net de cession d'emballage et d'un chariot élévateur pour 75 323 dinars.

NOTE 24 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 25 : INTERETS RECUS

Ce poste représente les encaissements des intérêts des comptes bancaires et des gains de change.

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DES PLACEMENTS A COURT TERME

Ce poste représente l'encaissement lié au rachat de 65 820 parts SICAV BT «Rendement».

NOTE 27 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels ainsi que les droits et taxes mensuels.

NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DES PLACEMENTS A COURT TERME

Ce poste représente le décaissement lié à l'acquisition de 43 570 parts SICAV BT « Rendement »

NOTE 29 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2010.

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les encaissements liés aux ventes d'immobilisations corporelles réalisées au cours de l'exercice 2010 et notamment la vente d'emballages et d'un chariot élévateur.

NOTE 31 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYES

Le solde de ce poste représente pour l'essentiel les dividendes groupe payés par Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2009.

NOTE 32 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS RECUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2009.

NOTE 33 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 34 : TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2010	2009
Banque de Tunisie	1 336 757	333 273
UBCI	5 297	6 865
Autres établissements bancaires	417 604	267 583
Caisses	2 860	5 269
Total	1 762 518	612 990

NOTE 35 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2 010	2 009
Cautions douanières	19 700	630 285
Cautions sur marchés	21 576	163 352
Total	41 276	793 637

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 DECEMBRE 2010

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges
Coût des ventes	14 511 394	8 489 719	1 673 533	2 203 538	2 144 604
Frais de distribution	1 928 928	105 637	286 715	893 295	643 281
Frais d'administration	3 095 528	84 668	1 352 846	311 965	1 346 049
Autres charges d'exploitation	1 637 188			-142 553	1 779 741
I/S	1 198 432				1 198 432
	22 371 470	8 680 024	3 313 094	3 266 245	7 112 107

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures